

CONDITIONS GENERALES

1. Les factures sont payables dans la quinzaine de réception, sauf mention expresse sur la facture.
2. A défaut de paiement de la facture dans la quinzaine de réception, le montant portera de plein droit et sans mise en demeure préalable un intérêt de 12 % l'an et sera majoré d'une indemnité forfaitaire et irréductible de 15% avec un minimum de 50 euros à titre de dommages et intérêts pour la perturbation causée. En outre, seront également à charge tous les frais de recouvrement et de poursuite, frais de justice et honoraires d'avocats éventuels.
3. Toute réclamation doit être formulée dans la huitaine de réception de la facture. Passé ce délai, la facture est censée irrévocablement acceptée.
4. L'organisateur se charge de toutes les formalités nécessaires quant à d'éventuelles autorisations, taxes ou permis indispensables et obligatoires pour le déroulement du travail à accomplir. Il sera tenu pour responsable et assumera personnellement les conséquences du non respect de cette clause.
5. L'ensemble du matériel est sous l'entière responsabilité de l'organisateur qui sera tenu pour responsable de toute destruction totale ou partielle, défaillance ou vol de matériel dont la cause serait externe à la manipulation de l'équipe technique de OSCAR.dj. Le montant des dommages sera compté au prix actuel du catalogue. La responsabilité de OSCAR.dj quant à la prestation et ses conséquences est limitée au montant de la présente convention.
6. L'alimentation électrique devra être suffisante au moyen de prises de courant avec un vrai raccordement à la terre situé dans les environs immédiats des lieux de la prestation. En cas de nécessité, un groupe électrogène pourra être fourni par OSCAR.dj moyennant supplément.
7. La présente convention peut être annulée minimum 21 jours avant la prestation par lettre recommandée et moyennant paiement de 25% de la somme totale du devis. Passé ce délai, l'organisateur s'engage à verser à OSCAR.dj un dédit égal au montant de la somme fixée.
8. Les Tribunaux de Bruxelles seront seuls compétents en cas de litige.